



10136 - Le jugement du fait de réserver à Ali (P.A.a) l'expression (Puisse Allah honorer son visage) ?

question

Nous entendons et lisons souvent que l'expression : **Puisse Allah honorer son visage** est réservée à Ali ibn Abi Talib (P.A.a) cousin du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui). Est-ce exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ibn Kathir a dit dans son Tafsir (3/517) : « Beaucoup de copistes ont pris l'habitude de réserver à Ali (P.A.a) des formules comme (Paix sur lui) ou (Puisse Allah honorer son visage). Le sens de ces formules est correct. Mais il convient d'appliquer le même traitement à tous les Compagnons puisqu'il s'agit de les vénérer et de les honorer. Or, dans ce cas, les Deux Cheikh : Abou Bakr et Omar et le Commandeur des Croyants : Outhmane méritent plus qu'Ali d'être vénérés et honorés. Puisse Allah les agréer tous.

Une question portant le numéro 3/289 a été posée à la Commission Permanente en ces termes :

Pourquoi la formule : **Puisse Allah traiter son visage** est appliquée exclusivement à Ali ?

Voici la réponse de la Commission :

Le fait de réserver cette formule à Ali ibn Abi Talib est une conséquence de l'exagération des chiites. On l'explique par le fait qu'Ali n'avait jamais vu les parties honteuses de quelqu'un et qu'il ne s'était jamais prosterné devant une idole. Mais il n'était pas le seul dans ce cas parce que cela était aussi vrai pour d'autres compagnons nés en Islam.

D'autres ont dit que cette formule de prière : **Puisse Allah l'honorer** est réservée à Ali parce qu'il ne s'était jamais prosterné devant une idole.



J'ai dit : « puisque les Rafidites, ennemis d'Ali (P.A.a) et du clan pur (l'ont prise pour slogan, il vaut mieux ne pas l'employer afin de ne pas s'assimiler aux hérétiques. Allah le sait mieux.

Ils ont recours à des justifications non fondées. C'est ainsi qu'ils disent qu'il n'avait jamais vu les parties honteuses de quelqu'un et qu'il ne s'était jamais prosterné devant une idole. Mais d'autres compagnons nés en Islam lui partagent ces privilèges. En outre, les justifications doivent être rapportées de façon sûre.

Avertissement

Il est rapporté dans le Mousnad d'Ahmad qu'Abou Saïd al-Khoudri (P.A.a) a dit : « Certes, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) prit le drapeau et le secoua. Et puis il dit : qui va le prendre à condition d'en faire un juste usage ? Un Tel se présenta et dit : **Moi - Dégage** lui dit le Prophète. Et puis un autre homme avança et dit : **Moi . Dégage** lui dit le Prophète .Ensuite, il dit : par Celui qui a honoré le visage de Muhammad ! Je le donnerai à un homme qui ne s'enfuit pas... Tiens, ô Ali, etc.

Selon le Mousnad de Salamah ibn al-Akwa', celui-ci parla au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) au cours d'un long hadith...

Dans certains hadith, l'on trouve, après la mention du nom d'Ali l'expression **Puisse Allah l'honorer** , mais nous ne sachions que cela soit hautement attribué (au Prophète) ni s'il s'agit d'un propos des Compagnons. Peut-être s'agit-il d'un rajout des copistes.